

RÉGISS'AIRE

Espace Saint Germain
30 Avenue du Général Leclerc
Bât. Le Saxo – B.P 254
38217 VIENNE
Tél. 04 37 02 17 53
direction@regissaire.com

BILAN ACTIVITÉ 2019

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE PONT-ÉVÊQUE



Vue d'ensemble

PRÉSENTATION DE L'AIRE

Descriptif

L'aire de passage est située Chemin des sources à Pont-Évêque. Le terrain a une superficie de 1067m² et des espaces verts situés à l'entrée de l'aire (en dehors des clôtures).

L'entrée de l'aire se fait par un accès en partie Est et est fermée par un portail. Le bâtiment d'accueil comprend une partie bureau de 5m², une salle d'eau avec toilettes pour le gestionnaire et un local technique pour les compteurs fluides.

Un espace pour la collecte des ordures ménagères est aménagé à l'entrée du terrain.



L'aire comporte 7 emplacements (14 places de stationnement) de 150m² chacun et une voirie centrale de 385m² le tout recouvert d'un enrobé. Chaque emplacement dispose d'un bloc sanitaire équipé d'un WC, d'une douche et d'un évier extérieur. La consommation d'eau et d'électricité est individualisé par un équipement de sous compteurs.



Durée des séjours

Le stationnement est limité à une durée de 3 mois par période de 12 mois.

Vienne Condrieu Agglomération pourra fixer une période de fermeture annuelle pour la maintenance ou exceptionnellement pour des travaux importants, d'une durée qui ne pourra excéder un mois. Les familles seront averties de la fermeture par voie d'affichage au moins un mois avant la fermeture et s'engagent à quitter le terrain pendant cette période

Tarifification

- Redevance journalière : 3,00 € (progressive *)
- Electricité : 0,15 € le KWh
- Eau : 3,35 € le m³

*Redevance progressive **

Du 1^{er} au 42^{ème} jour 3 € par jour par emplacement.

Du 43^{ème} au 56^{ème} jour 6 € par jour par emplacement

Du 57^{ème} au 90^{ème} jour 9 € par jour par emplacement

Horaires d'ouverture de l'accueil et dispositif d'accueil

L'accueil et la gestion des entrées et des sorties se fait du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h 30, le samedi de 09h à 12h. La réservation peut se faire aussi sur place ou téléphoniquement pour une installation immédiate.

L'installation sur le terrain est autorisée par le Gestionnaire dans la limite des places disponibles et sous réserve :

- De la non existence ou du règlement des dettes antérieures.
- De la présentation d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport).
- De la présentation des cartes grises et assurances des caravanes qui sont photocopiées par le Gestionnaire.
- Du versement de la caution, et des avances fluides et redevances (86,00 €).
- De la signature du contrat d'occupation, du règlement intérieur et de l'état des lieux entrant établi par le Gestionnaire en présence du voyageur.

Dispositif d'astreinte

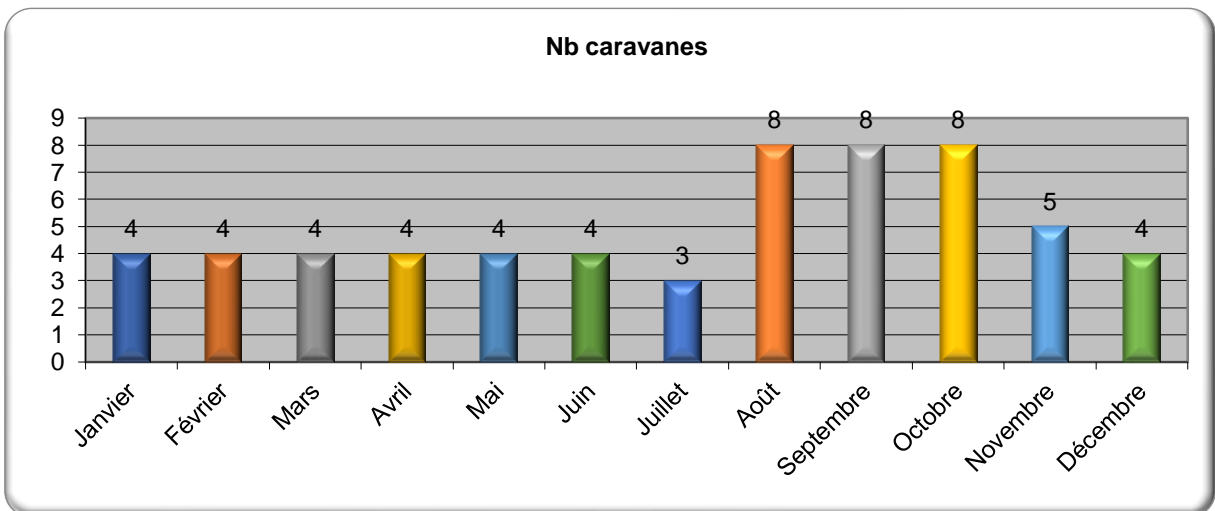
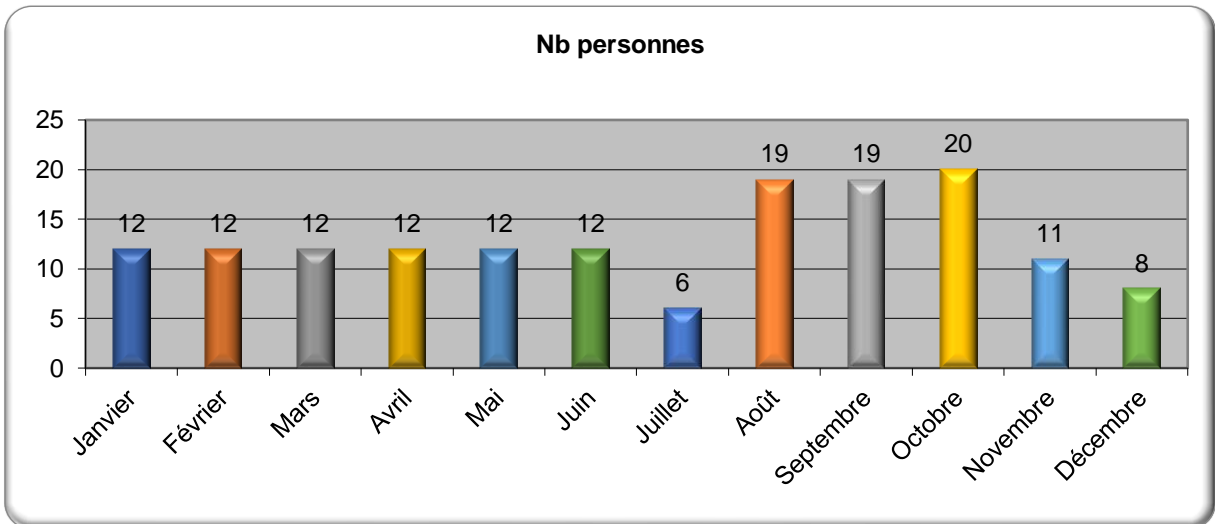
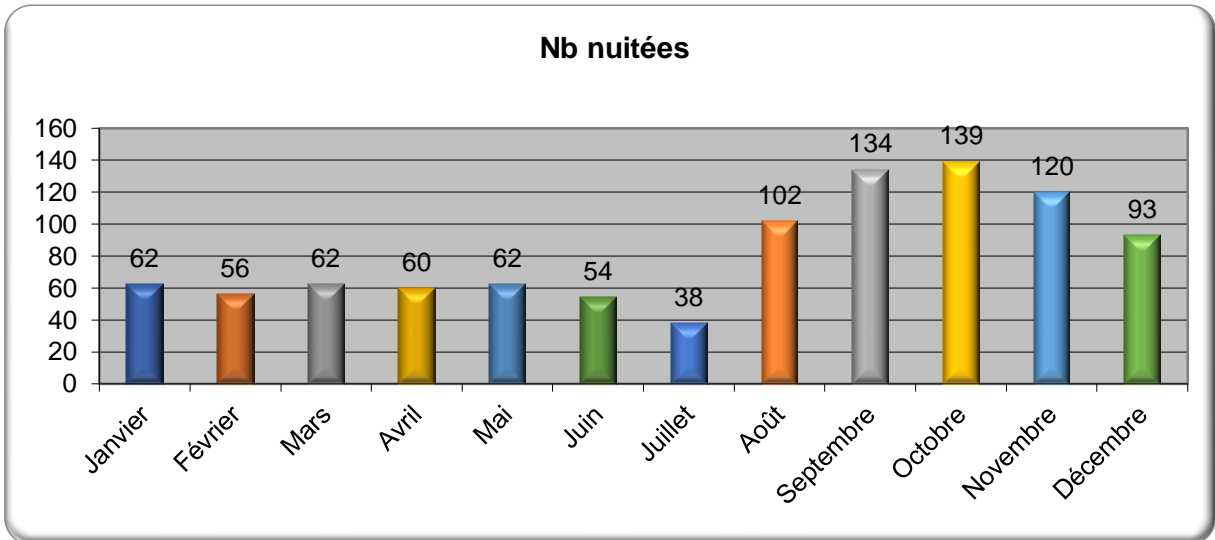
RÉGISS'AIRE a mis en place un système d'astreinte disponible 7/7 et 24/24h. Il est utilisé pour les interventions de mise en sécurité des équipements sur l'ensemble des terrains. Ce dispositif fonctionne en dehors des heures de travail des salariés de l'entreprise. Il consiste à assurer des travaux urgents dont l'exécution immédiate est nécessaire pour organiser des mesures de sauvetage, pour prévenir des accidents imminents ou réparer des accidents survenus au matériel, aux installations ou bâtiments de l'établissement.

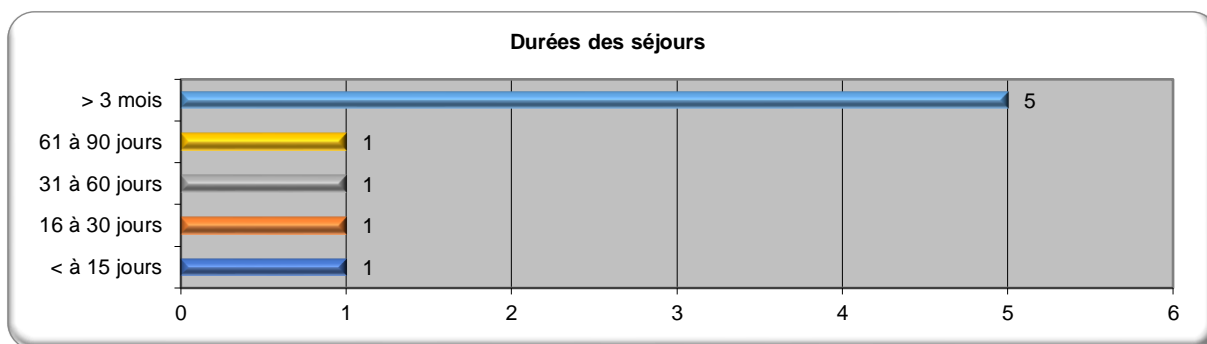
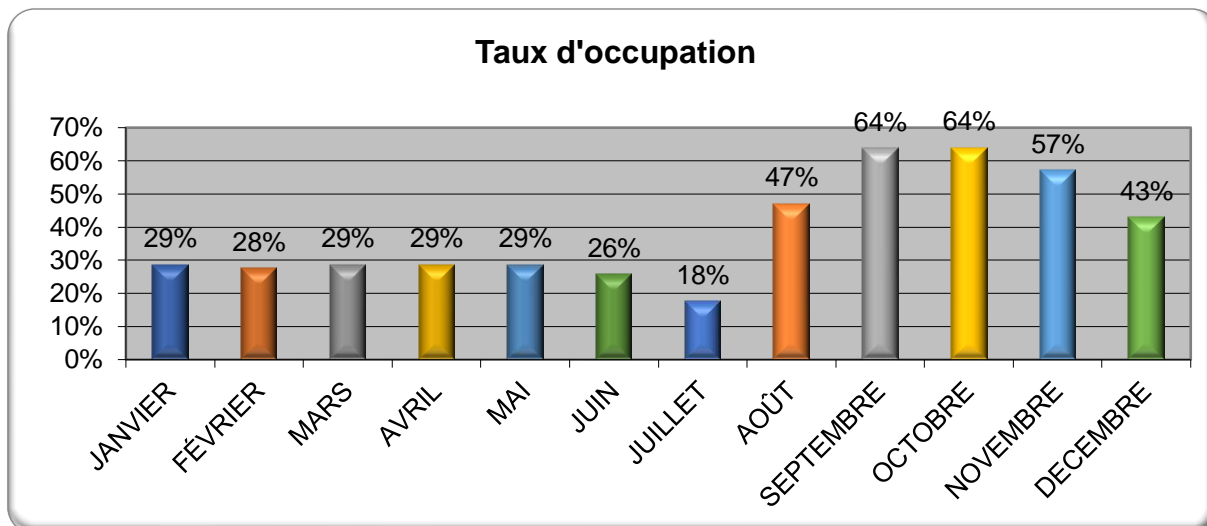
Pour les interventions d'ordre purement technique, un agent de maintenance, interne ou externe selon les disponibilités, est dépêché sur le site. Pour les événements plus graves, le Directeur coordonne les interventions et peut se rendre sur place si nécessaire. De même, en cas d'intervention urgente sur l'aire en dehors des heures de présence du Gestionnaire (police, gendarmerie, pompiers...), le Directeur est joignable à toute heure du jour ou de la nuit.

Conditions de dérogations

Aucun dépassement de séjour ne sera toléré sauf contraintes spécifiques dûment justifiées sur accord du Président de Vienne Condrieu Agglomération.

BILAN D'OCCUPATION





Le taux d'occupation moyen pour l'aire a été de 38%

La durée moyenne de séjour sur l'aire a été de 105 jours

En 2019 nous avons accueillis sur l'aire : 38 personnes

Fermeture annuelle de l'aire :

Aucune fermeture.

REGISS'AIRE

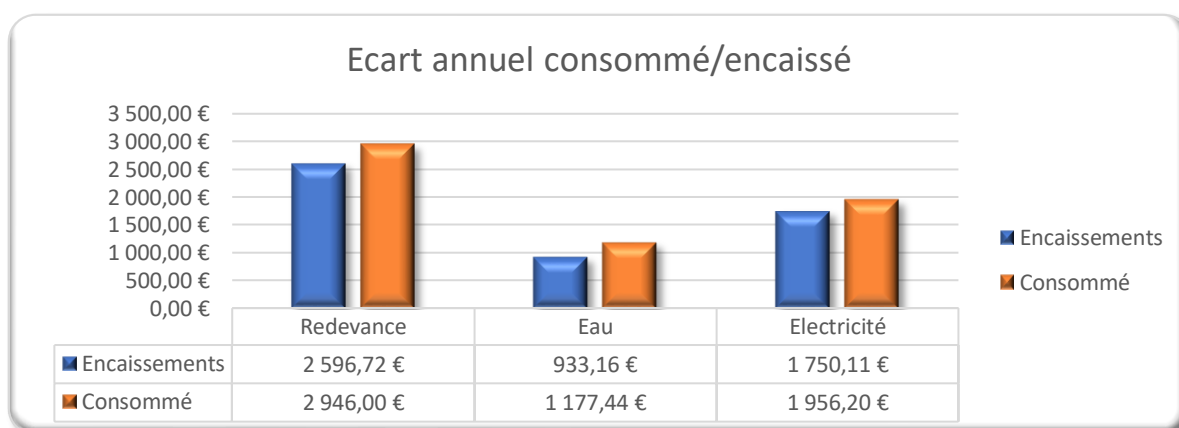
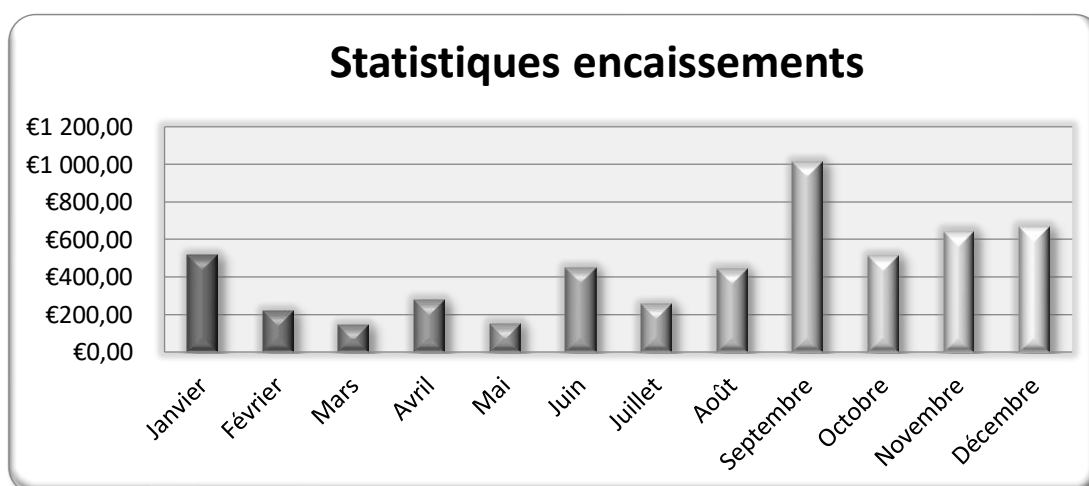
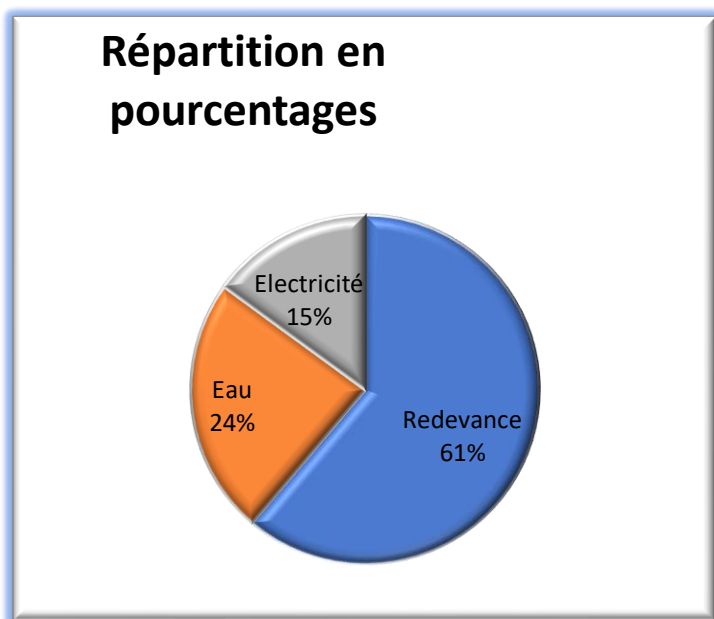
INDICATEURS D'OCCUPATION AIRE DE PASSAGE DE PONT-EVÉQUE 2019

	Nbre de jours dans le mois (emplacements)	Nbre de jours loués dans le mois (emplacements)	Nbre de jours disponibles dans le mois (emplacements)	Taux d'occupation	Nbre d'arrivées	Nbre de départs	Nbre de personnes présentes le dernier jour	Nb max de jours d'occupation (places)	Nbre de places louées dans le mois	Nbre de places disponibles dans le mois
Janvier	217	62	155	29%	2	0	12	434	124	310
Février	203	56	147	28%	0	0	12	406	112	294
Mars	217	62	155	29%	1	1	12	434	124	310
Avril	210	60	150	29%	0	0	12	420	120	300
Mai	217	62	155	29%	0	0	12	434	124	310
Juin	210	54	156	26%	0	2	0	420	108	312
Juillet	217	38	179	18%	2	0	6	434	76	358
Août	217	102	115	47%	4	0	19	434	204	230
Septembre	210	134	76	64%	0	1	13	420	268	152
Octobre	217	139	78	64%	2	2	11	434	278	156
Novembre	210	120	90	57%	0	1	8	420	240	180
Décembre	217	93	124	43%	0	0	8	434	186	248

Régiss'aire

Les indicateurs d'occupation aire de passage de Pont-Evêque 2019													
Emplacements	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne annuelle
1	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
2	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	39%	47%	52%	100%	0%	20%
3	100%	100%	100%	100%	100%	90%	61%	81%	100%	97%	0%	0%	77%
4	0%	0%	0%	0%	0%	0%	61%	100%	100%	100%	100%	100%	47%
5	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
6	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	100%	100%	100%	100%	42%
7	100%	100%	100%	100%	100%	90%	0%	10%	100%	100%	100%	100%	83%
Moyenne mensuelle	29%	29%	29%	29%	29%	26%	18%	47%	64%	64%	57%	43%	38%

STATISTIQUES



CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION PRÉSENTE

Principales caractéristiques de la population

Sans activité, artisans itinérants en régional et très peu en national.

Nombre de personnes accueillies : **38**

Hommes : **9**

Femmes : **10**

Enfants : **19**

Couples sans enfant : **1**

Couples avec enfants : **7**

Durée moyenne de séjour en mois : **3.63**

Nombre de personnes ayant quittés l'aire après un séjour de :

Moins de 15 jours : **4**

Entre 15 jours et 6 mois : **26**

Entre 6 mois et 1 an : **0**

ÉLÉMENTS DE GESTION

Equipe rattachée aux aires

- **Didier BENMEDJAHED** : Directeur de l'entreprise assurant aussi la gestion de l'aire.
- **Hervé JACQUET** : Ouvrier Polyvalent.
- **Grégory MONTMAGNON** : Ouvrier Polyvalent.

Collaboration avec la société de conseil VM GESTION & SERVICES dirigé par Michel VERRAT.
Expertise comptable assurée par le cabinet AC2H.

ALT 2

Perçue en 2019 : **9725,78 €**

Une nouvelle réforme de la méthode de calcul a été faite en 2018 (arrêté du 9 mars 2018) diminuant les montants perçus les années précédentes et impactant le prévisionnel budgétaire.

Impayés 2019

Le taux d'impayé est 0,39 %

SUIVI TECHNIQUE

Frais de remise en état des emplacements à la suite des dégradations mobilières et immobilières

DÉPENSES TECHNIQUES RÉALISÉES A LA CHARGE DE REGISS'AIRE

<i>Désignations</i>	<i>Montants</i>
Electricité	0 €
Plomberie / Sanitaire	135,35 €
Serrurerie / Menuiserie	824,53 €
Maçonnerie / Espaces verts	1444,05 €
Contrôle annuel Electricité	600 €
Entretien et hygiène	1268,00 €
TOTAL	4271,93 €

ANALYSE QUALITATIVE DU FONCTIONNEMENT

Intervention astreinte

2 interventions.

Gestion

Pas de problème particulier de gestion. 2 familles sont parties avec une légère dette qu'ils devront régler s'ils veulent revenir sur l'aire.

Le relationnel avec les familles est bien instauré de part aussi une partie de l'accompagnement social, notamment en écrivain public fait par le Gestionnaire, en relation avec l'assistante sociale et l'école.

Entretien

Réfection de plomberie, d'électricité, de serrurerie etc. ... réalisées à la charge du Gestionnaire

Mise en œuvre du règlement intérieur

Rien à signaler.

Scolarisation

REGISS'AIRE est en lien avec l'école primaire de Pont-Evêque pour les demandes d'inscription et la fourniture d'attestations de présences, si nécessaire.

Accompagnement social

Il est réalisé par La Sauvegarde Isère dans le cadre de l'Action de Promotion de Milieu Voyageur (A.P.M.V).

L'APMV exerce une action sociale et socio-éducative auprès des populations gens du voyage de l'Isère, son activité s'exerce en milieu ouvert.

SES MISSIONS

- Accès au droit commun / insertion
- Prévention éducation santé
- Prévention délinquance
- Insertion professionnelle
- Promotion égalité des chances
- Médiation départementale
- Promotion de l'instruction / lutte contre l'illettrisme.

L'APMV est agréé comme organisme instructeur du RSA et chargé du suivi des contrats d'insertion.

Pour exercer ces actions, l'APMV dispose de permanences sociales accueillant les personnes dans 3 sites :

Grenoble, Péage de Roussillon et Bourgoin, et d'une équipe pluridisciplinaire mobile.

Conclusion

La gestion de l'aire s'est bien déroulée. Les échanges fréquents avec Vienne Condrieu Agglomération sont appréciés et bénéfiques pour les temps de réaction, aux difficultés pouvant intervenir rapidement.